

Qu'est-ce qu'un établissement Seveso ?



- Il s'agit d'une installation dont les activités industrielles peuvent présenter un ou des risques technologiques majeurs.
- Des critères définis par une directive européenne, déterminent le classement Seveso d'un site industriel : non classé Seveso / Seveso seuil bas (SB) / Seveso seuil haut (SH).
- Des obligations découlent de ce classement qui implique également la réalisation de contrôles réguliers par les autorités compétentes.
- La réglementation française qui encadre les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) s'y applique.

Où trouver les informations sur les installations classées à proximité de chez soi ?



- Le portail géorisque.gouv.fr répertorie, entre autres, l'ensemble des ICPE sur une carte interactive. Cette plateforme contient également une base de données très utile pour connaître les activités répertoriées sur chaque installation classée ainsi que les arrêtés préfectoraux qui encadrent leurs activités.

J'exerce une activité, voisine d'un établissement Seveso que dois-je faire ?



Pour garantir une protection adéquate sur votre site, 5 actions doivent être envisagées selon votre situation :

- prendre contact et entretenir régulièrement des échanges avec les responsables de l'établissement Seveso voisin,
- vous renseigner sur les risques encourus et les bons réflexes en cas d'alerte industrielle (ces informations sont notamment disponibles sur les sites internet des préfetures),
- informer vos salariés et visiteurs des risques présents,
- anticiper et organiser l'activité de votre entreprise pour bien réagir en cas d'incident-accident,
- sécuriser votre activité par rapport aux risques industriels.